ARSN
Autorité de Radioprotection, de Sûreté et Sécurité Nucléaires

LA REVUE

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

" SÛRETÉ ET SÉCURITÉ NUCLÉAIRES AU QUOTIDIEN "

Revue semestrielle de l'Autorité de Radioprospection de Surété et Sécurité Nucléaires – N°001 Juillet 2018

LEGISLATION ET PROTECTION PHYSIQUE DES MATIÈRES NUCLÉAIRES

Le nucléaire

la nutrition grâce aux isotopes stables

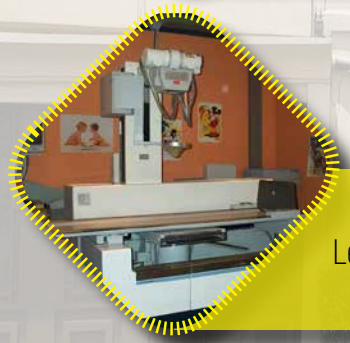

Lexique

Le lexique nucléaire

Activité

Atelier sur le Plan Intégré d'Appui à la Sécurité Nucléaire (PIASN) pour la Côte d'Ivoire.

Abidjan Cocody - Riviera Bounoumin (Rond point Alassane Ouattara)
08 bp 4028 Abidjan 08 - Téléphone : +225 22 49 74 38 - E-mail : info@arsn.ci - Site web : www.arsn.ci

NOS PARTENAIRES

Fraternité Matin

IAEA
International Atomic Energy Agency

Service d'Assistance Canadienne aux Organismes
CESO | SACO

DOUANES IVOIRIENNES

Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique

SOMMAIRE

Editorial P. 3

Gros plan sur l'ARSN P. 4

Lexique P. 5

Interview P. 6

Bioexpress P. 9

Activités de l'ARSN P. 10

Agenda du second semestre 2018 P. 12

Rencontre avec P. 12

Entretien avec un conseiller de SACO P. 13

ARSN en chiffres P. 15

Echos de l'ARSN P. 16

Faits divers P. 18

Le nucléaire au quotidien P. 19

EDITORIAL

Par Pr. KOUASSI GOFFRI Marie-Chantal, Directrice Générale de l'ARSN

Pr. KOUASSI GOFFRI Marie-Chantal
Directrice Générale de l'ARSN

Faire connaitre l'ARSN !

Sous l'inspiration de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA), l'Etat ivoirien a créé, par la loi n°2013-701 du 10 octobre 2013 portant sûreté et sécurité nucléaires et protection contre les dangers des rayonnements ionisants, l'Autorité de Radioprotection, de Sûreté et Sécurité Nucléaires (ARSN). Cette Autorité Administrative Indépendante (AAI) a pour mission de mettre en œuvre et de coordonner la politique gouvernementale en matière de gestion et de contrôle des activités liées à l'utilisation des sources de rayonnements ionisants.

A cet effet, dans l'ultime intérêt des populations et de leur environnement, l'ARSN envisage de sortir de ses laboratoires pour se faire connaitre du grand public ivoirien. Aussi la REVUE de l'Autorité de Radioprotection, de Sûreté et Sécurité Nucléaires (ARSN) se veut-elle le fer de lance de cette noble mission. A travers ce tout premier numéro de la REVUE qui paraitra désormais chaque semestre, faisons donc connaissance avec l'ARSN, ses missions, ses directions, ses activités ainsi que ses ambitions.

Bonne lecture à toutes et à tous

GROS PLAN SUR ...

Par M. YOH Saint Wilfried, Directeur de la Règlementation, des Autorisations et de la Coopération

CREATION

L'Autorité de Radioprotection, de Sûreté et Sécurité Nucléaires (ARSN) a été créée par la **Loi N°2013701 du 10 octobre 2013** portant sûreté et sécurité nucléaires et protection contre les dangers des rayonnements ionisants.

STATUT JURIDIQUE

L'ARSN est une Autorité Administrative Indépendante (AAI), dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

OBJET

L'ARSN a pour objet de mettre en œuvre et de coordonner la politique du Gouvernement en matière de gestion et de contrôle des activités liées à l'utilisation des sources de rayonnement ionisant.

MISSION

L'ARSN a pour mission de renforcer le régime national de sécurité de la population, des biens et de l'environnement face aux risques liés à l'utilisation des sources de rayonnements ionisants. Elle conseille, sensibilise, contrôle et veille à la conformité des installations et des activités en adéquation avec les enjeux nationaux, régionaux et internationaux.

VISION

L'ARSN est déterminée à être une Autorité de régulation indépendante, transparente et écoresponsable en matière de pratiques ou d'activités liées à l'utilisation des rayonnements ionisants. Elle aspire à :

- être reconnue comme leader régional dans la régulation de la sécurité et la sureté nucléaires ainsi que la radioprotection;
- être une référence pour la population;
- développer et maintenir des partenariats nationaux, régionaux et internationaux.

VALEURS

- Indépendance
- Transparence
- Responsabilité
- Esprit d'équipe
- Innovation

RESSOURCES

Pour la réalisation de sa mission, l'ARSN bénéficie de ressources affectées (par l'Etat et d'autres organismes) ainsi que du produit de ses activités.

ORGANISATION

L'ARSN est dotée d'un Conseil de Régulation et d'une Direction Générale.

Le Conseil de Régulation Il est un organe collégial chargé de l'exécution des missions de régulation dévolues à l'ARSN. Il est composé de sept (07) membres nommés pour un mandat de six (06) ans, non renouvelable, par décret pris en Conseil des Ministres, sur proposition du Premier Ministre.

La Direction Générale Elle assure la gestion courante des affaires techniques, administratives et financières de l'ARSN. Elle est dirigée par un Directeur Général nommé par décret pris en Conseil des Ministres, sur proposition du Premier Ministre, pour un mandat de quatre (04) ans, renouvelable une seule fois. Elle est organisée en directions, sous-directions et services.

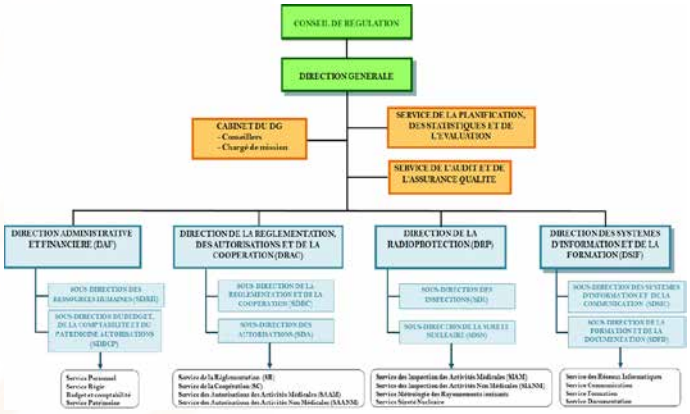

Siège de l'ARSN

Localisation de l'ARSN

Le siège de l'ARSN à ABIDJAN COCODY – RIVIERA BONOUMIN (Rond-point Alassane Ouattara)

LEXIQUE

Par Prof MONNEHAN Georges-Alain, Directeur de la Radioprotection

Qu'est-ce que la radioprotection ?

La radioprotection est l'ensemble des moyens réglementaires (lois, réglementation, procédures, etc.) et des moyens techniques (écrans, combinaisons de protection, etc.) mis en œuvre pour limiter ou réduire les effets des Rayonnements Ionisants (RI) sur les personnes (public, patients et travailleurs) et sur l'environnement.

Qu'est-ce que la sûreté nucléaire ?

La sûreté nucléaire est l'ensemble des mesures destinées à réduire le plus possible la probabilité d'accidents impliquant des sources de rayonnements ionisants et, au cas où un tel accident se produirait, à en atténuer les conséquences. Les individus sont donc les cibles qui doivent être protégées contre les risques d'accidents ou d'exposition à des sources de Rayonnements Ionisants (SRI).

Qu'est-ce que la sécurité nucléaire ?

La sécurité nucléaire est l'ensemble des mesures destinées à empêcher un accès non autorisé aux sources de rayonnements ionisants, à empêcher des dommages à ces sources ainsi que leur perte, leur vol et leur cession non autorisée. Les sources de rayonnements ionisants sont donc les cibles qui doivent être protégées contre les actions malveillantes d'individus mal intentionnés.

Qu'est-ce qu'un rayonnement ionisant ?

Un rayonnement ionisant est un type ou une forme d'énergie libérée par les atomes sous forme d'ondes (rayons gamma ou X) ou de particules (neutrons, particules beta ou alpha) capables d'induire directement ou indirectement la formation d'ions dans la matière qu'ils traversent, notamment la matière biologique. Les personnes humaines sont continuellement exposées à des sources naturelles de rayonnements ionisants telles que les rayonnements telluriques qui émanent de la couche terrestre ou les rayonnements cosmiques qui proviennent de l'atmosphère. Il existe d'autres expositions dues à des sources artificielles telles que des sources de rayons X et certains dispositifs médicaux.

Table de radiologie

Scanner

INTERVIEW

Par Fraternité Matin, le quotidien (paru le 22 Juin 2018)

À travers cette entrevue riche en informations, Professeur KOUASSI GOFRI Marie-Chantal, la première responsable de l'autorité de Radiopropection, de Sûreté et Sécurité Nucléaires (ARSN) de Côte d'Ivoire se prête aux questions de l'organe de Presse FRATERNITE MATIN.

Pr. KOUASSI GOFFRI Marie-Chantal
Directrice Générale de l'ARSN

Frat Mat : L'ARSN semble méconnue du grand public.

DG de l'ARSN : Avant tout, je saisis cette occasion pour dire ma sincère gratitude à son Excellence, Monsieur le Président de la République qui a bien voulu me faire confiance en me plaçant à la tête de l'institution qu'est l'autorité de radioprotection, de sûreté et sécurité Nucléaires (ARSN). Mes remerciements vont également à l'endroit du premier ministre et de l'ensemble des membres du gouvernement, en particulier la ministre de la santé et de l'hygiène publique. Je n'aurai pas la prétention de dire que l'ARSN est connue de tous. Depuis notre avènement à la tête de cette structure, nous ne cessons de nous déployer aussi bien vers le public que vers nos partenaires institutionnels et privés. Nous osons croire que cette action portera fruit à court ou moyen terme. Parallèlement à cela, l'ARSN procède aux inspections ainsi qu'elle est sollicitée pour la délivrance des autorisations. Toutefois, il convient d'indiquer que face à l'ampleur de sa mission et à l'insuffisance des ressources, il s'impose à notre gouvernance de procéder à des choix, faire une planification cohérente de nos activités sur le terrain.

Frat Mat : Quels sont les objectifs de l'atelier régional que vous organisez?

DG de l'ARSN : En effet, dans le but de faciliter le respect et la mise en œuvre de l'amendement à la Convention sur la Protection Physique des Matières Nucléaires (CPPMN), l'objectif de l'atelier est de permettre un échange de vues et d'informations sur ledit amendement. De façon spécifique, l'atelier vise à promouvoir la ratification de l'amendement et discuter des approches régionales potentielles pour encourager l'adhésion à celui-ci. En outre, il vise à discuter des progrès dans la mise en œuvre de l'amendement et à identifier les approches régionales et les défis.

Frat Mat : Qu'entendez-vous par universalisation de l'amendement à la Convention sur la protection des matières nucléaires ?

DG de l'ARSN : La Convention sur la protection physique des matières nucléaires entrée en vigueur le 8 février 1987. L'amendement à cette Convention, entrée en vigueur en 2005, élargit le champ d'application de la précédente Convention avec en plus la prise en compte de l'utilisation, de l'entreposage et du transport au niveau national. Il s'applique aussi aux installations nucléaires utilisées à des fins pacifiques. Bien que cet amendement soit entré en vigueur, 47 états parties à la Convention doivent encore le ratifier. Ainsi, la mise en œuvre universelle de cet amendement contribuera à garantir que les matières et installations nucléaires dans le monde soient correctement protégées contre les actes malveillants.

Frat Mat : Depuis quand la structure dont vous êtes la première directrice est-elle opérationnelle ?

DG de l'ARSN : L'ARSN vient d'acquérir son siège, donc elle a véritablement débuté ses activités. Elle peut ainsi répondre valablement à sa mission; à savoir, mettre en œuvre et coordonner la politique gouvernementale en matière de gestion et de contrôle des activités liées à l'utilisation des sources de rayonnements ionisants. Certes depuis sa création par la loi N°2013-701 du 10 octobre 2013 portant sûreté et sécurité nucléaires et protection contre les dangers des rayonnements ionisants, nous avons fait un bon petit chemin, mais beaucoup reste à faire. Quelques rappels nous renvoient à la date du 16 au 19 octobre 2017, où la Côte d'Ivoire, par le biais de l'ARSN, a décidé d'examiner et de mettre à jour son plan intégré d'appui à la sécurité

nucléaire, à l'occasion d'un atelier regroupant les experts de l'Agence Internationale à l'Energie Atomique (AIEA) et les différentes parties prenantes à la sécurité dans notr pays. Cet atelier s'est tenu à l'hôtel Belle Côte, à Cocody Riviéra. Après environ un an, précisément du 26 au 28 juin 2018, nous organisons à Abidjan, en collaboration avec l'AIEA un autre important atelier. il s'agit de l'atelier régional visant à promouvoir l'universalisation de l'amendement à la Convention sur la Protection Physique des Matières Nucléaires. Une vingtaine de pays y seront représentés. D'autres évènements sont prévus à notre calendrier.

Frat Mat : Concrètement, que fait l'ARSN en matière de règlementation ?

DG de l'ARSN : L'ARSN est chargée d'élaborer et proposer la réglementation en ce qui concerne les principes et critères de la sûreté et la sécurité des sources de rayonnements ionisants, la sûreté des déchets radioactifs et le transport des matières radioactives. Dans le cadre des activités médicales, industrielles et de recherche utilisant des rayonnements ionisants ainsi que celui du transport de substances radioactives, l'ARSN est chargée de délivrer des autorisations individuelles, des licences, des notifications, d'accorder des exemptions, de modifier, de suspendre ou d'annuler des autorisations. Notre structure est aussi chargée de s'assurer que les utilisateurs de rayonnements ionisants, les exploitants d'installations nucléaires ou les expéditeurs de matières radioactives, exercent pleinement leurs responsabilités et leurs obligations en matière de radioprotection, de sûreté et sécurité nucléaires. Il arrive aussi qu'elle prenne des mesures de coercition (mise en demeure, consignation, exécution d'office de travaux, suspension de fonctionnement, etc.) et les sanctions nécessaires.

Frat Mat : Comment intervenez-vous dans le cadre de votre mission de contrôle?

DG de l'ARSN : Nous inspectons les sites ou installations minières, industrielles, hospitalières et de recherche susceptibles d'abriter et d'utiliser des sources de rayonnements ionisants; de contrôler la gestion des déchets radioactifs, de contrôler le transport des substances radioactives et d'établir et de tenir à jour un registre national des sources de rayonnements ionisants, de collecter toute information dans le domaine de la radioprotection et de la sûreté radiologique et nucléaire.

Frat Mat : Quels sont les avantages liés à l'utilisation des sources à rayonnements ionisants ?

DG de l'ARSN : Les rayonnements ionisants ont de nombreuses applications bénéfiques, notamment en médecine, dans l'industrie, dans les travaux publics, en agriculture, dans la recherche, dans les transports qui sont d'ailleurs les secteurs d'activités dans lesquels ils sont utilisés spécialement en Côte d'Ivoire.
En effet, la radiologie, le scanner, sont liés à des techniques qui utilisent des rayons X pour les examens de radiodiagnostic.
La Médecine Nucléaire et la Radiothérapie font également appel à des sources radioactives pour les examens de diagnostic et de thérapie surtout le traitement des cancers. Il en est de même pour les irradiateurs. Ceux-ci permettent par l'utilisation de sources radioactives de stériliser les produits médicaux (seringues), sanguins et pharmaceutiques.

Frat Mat : Qu'en est-il des domaines de l'information et de la formation ?

DG de l'ARSN : Effectivement, nous avons aussi pour mission d'informer et de sensibiliser le public sur les sujets se rapportant à la radioprotection, la sûreté et sécurité nucléaires. Elle participe à l'information du public, en particulier en situation d'urgence radiologique ou nucléaire. C'est dans ce sens que nous préparons l'édition d'un magazine semestriel « la Revue de l'ARSN ». À cet effet, nous lançons un appel à des bailleurs de fonds qui voudraient associer leur image à notre magazine. Nous disposons d'un site internet que nous allons améliorer au fur et à mesure. Nous aurons également une présence sur les réseaux sociaux pour atteindre un maximum de public. Sont également prévues des campagnes de sensibilisation sur les dangers des rayonnements ionisants, mais nous sommes

une structure encore jeune, en pleine installation et nos ressources sont assez limitées. L'ARSN a d'autres missions opérationnelles ; à savoir, collaborer avec les structures nationales parties prenantes, notamment les douanes, l'armée, la gendarmerie, etc., échanger des informations et coopérer avec les autorités de réglementation des autres pays ainsi que les organisations internationales et particulièrement avec l'agence internationale de l'énergie atomique.

Frat Mat : Aujourd'hui, l'évocation des termes tels nucléaire, énergie atomique suscite une certaine peur au sein des populations, que dites-vous pour les rassurer ?

DG de l'ARSN : Aujourd'hui en effet, le nucléaire fait peur. Mais il faut faire la part des choses. pour rassurer les populations, je dirai que le nucléaire non militarisé est au service de la population et on le voit dans plusieurs domaines tels que la médecine, l'agriculture, l'industrie et les travaux publics. Il faut donc informer les populations sur les bienfaits des techniques nucléaires utilisées dans ces domaines. Mais il faut aussi les sensibiliser au risque car il existe un risque si l'utilisation faite ne l'est pas dans le respect des normes de radioprotection.

Frat Mat : Quels sont les avantages liés à l'utilisation des sources à rayonnements ionisants ?

DG de l'ARSN : Les rayonnements ionisants ont de nombreuses applications bénéfiques, notamment en médecine, dans l'industrie, dans les travaux publics, en agriculture, dans la recherche, dans les transports qui sont d'ailleurs les secteurs d'activités dans lesquels ils sont utilisés spécialement en Côte d'ivoire. En effet, la radiologie, le scanner sont liés à des techniques qui utilisent des rayons X pour les examens de radiodiagnostic. La médecine nucléaire et la radiothérapie font également appel à des sources radioactives pour les examens de radiodiagnostic ou le traitement des cancers. La radiographie industrielle permet de contrôler les soudures métalliques par l'aide de sources radioactives ou de rayons X (Gammagraphie). La diagraphie permet de détecter le pétrole par l'utilisation de jauge de densité ou d'humidité, contenant des sources radioactives. Ces jauges permettent de connaître la densité et la qualité du bitume et d'évaluer la densité des sols ou leur humidité.

Frat Mat : Vous parliez pourtant de risques liés à l'utilisation des sources ionisantes...

DG de l'ARSN : L'utilisation des sources de rayonnements ionisants a certes des avantages ; mais cet usage est l'objet de véritables dangers, lorsqu'il n'est pas contrôlé et encadré. En fait, lorsque les rayonnements ionisants sont utilisés en dehors des normes réglementaires de radioprotection, ils peuvent produire des effets nocifs sur la santé de la population et l'environnement.

Frat Mat : Pouvez-vous être plus explicite ?

DG de l'ARSN : Voyez-vous, au niveau de la santé des utilisateurs, des brûlures cutanées peuvent se produire lorsque les doses de rayonnements absorbées dépassent un certain niveau. Les faibles doses de rayonnements ionisants peuvent causer des maladies des yeux (cataracte), des maladies cutanées et accroître le risque de cancer à long terme. De plus, au regard de l'actualité, on ne peut exclure que les matières nucléaires ou autres matières radioactives puissent être utilisées à des fins criminelles ou délibérément de façon non maitrisée. Nous avons le devoir et l'obligation de garantir que l'énergie et les matières nucléaires ne puissent être utilisées qu'à des fins pacifiques. Nous avons la responsabilité de veiller à la protection des personnes, des biens et de l'environnement, tant pour les générations présentes que pour les générations futures. C'est pourquoi, je voudrais surtout lancer un appel aux utilisateurs des sources de rayonnement ionisants pour qu'on ait vivement une collaboration étroite. Car nous avons le même objectif qui est celui de veiller au bien-être des populations ivoiriennes en leur offrant une meilleure santé, un environnement sain, des infrastructures utiles à leur épanouissement et en veillant à la sécurité de leurs biens. En plus des avantages pour la population, cette collaboration vous permettra de mener vos activités en toute légalité, c'est à dire dans les conditions respectant les normes réglementaires de la radioprotection, de la sûreté et de la sécurité nucléaire.

Par Frédérica KOBLAVI-MANSILLA, Directrice des Systèmes d'Information et de la Formation (DSIF)

Découvrons la DG de l'ARSN en quelques mots... en quelques notes.

Chevalier de l'ordre du Mérite Ivoirien et Officier dans l'ordre du Mérite de l'Education Nationale, Professeur Marie-Chantal KOUASSI est née à Abidjan, en Côte d'Ivoire.
Elle est ivoirienne, mariée et mère de quatre (04) enfants.

Elle est titulaire d'un Doctorat d'Etat en Physique Nucléaire, obtenu avec la Mention Très honorable, avec félicitations du Jury de l'Université Nationale de Côte d'Ivoire, en 1991. Notons qu'après son Baccalauréat C au Lycée Sainte Marie d'Abidjan en 1974, elle obtient successivement la Licence et la Maitrise de Physique, à l'Université de Reims en France, en 1978 et 1979. Elle poursuivra son cursus à l'Université de Paris XI, Orsay, où elle obtient, en 1980, son Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA) en Physique Nucléaire avant son Doctorat 3ème Cycle avec la Mention Très Bien. Physicienne nucléaire, Professeur Marie-Chantal KOUASSI née GOFFRI est Doyen honoraire de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) de Sciences des Structures de la Matière et de Technologie de l'Université Félix Houphouët-Boigny - Abidjan (UFHB). De 1997 à 2001 elle a été Vice-doyen chargé de la Pédagogie de l'UFR des Sciences des Structures, de la Matière et de Technologie (SSMT) de l'Université de Cocody-Abidjan. Après avoir été Doyen par intérim de 2001 à 2003, elle assumera les charges de Doyen de ladite UFR de 2003 à 2010. En 2012, elle est Doyen Honoraire et Membre de la Commission de pédagogie de l'Université Félix Houphouët-Boigny. Elle a été le point focal de l'AIEA pour la Côte d'Ivoire, puis experte de la dite agence durant trois ans. Professeur Marie-Chantal KOUASSI née GOFFRI, première Directrice Générale de l'ARSN, est aussi membre de l'ASCAD (Académie des Sciences, des Arts, des Cultures d'Afrique et des Diasporas Africaines).

ACTIVITES DE L'ARSN

Plusieurs activités d'envergure ont été mises en œuvre par l'ARSN. Celles-ci sont répertoriées dans le tableau ci-après.

DATE	ACTIVITES	OBSERVATIONS
16 au 19 Octobre 2017	Atelier sur le Plan Intégré d'Appui à la Sécurité Nucléaire (PIASN) pour la Côte d'Ivoire	Atelier conjoint ARSN-AIEA
20 Octobre 2017	Séminaire de sensibilisation et de familiarisation des hauts responsables gouvernementaux et des législateurs sur le régime national de sécurité nucléaire	Atelier conjoint ARSN-AIEA
23 au 27 Octobre 2017	Atelier régional de formation des formateurs des responsables de Radioprotection (Radiation Protection Officers :RPO)	Atelier conjoint ARSN-AIEA
19 au 23 Février 2018	Inspection des centres de radiothérapie	Mme Carole ROUSSE Experte de l'AIEA
24 février au 10 mars 2018	Séminaire de formation en « Planification Stratégique »	Mme Anny JALBERT, Conseiller volontaire de SACO
30 avril 2018	Visioconférence formation « Développer des mécanismes de suivi et d'évaluation »	
28 mai au 08 juin 2018	Séminaire de formation en « Management des organisations	M. Mario COTTON, Conseiller volontaire de SACO
26 au 28juin 2018	Atelier régional visant à promouvoir l'universalisation de l'Amendement à la Convention sur la Protection Physique des Matières Nucléaires à l'intention des pays francophones. CPPM	Atelier conjoint ARSN-AIEA

Le personnel de l'ARSN a participé à différents ateliers à l'étranger.

DATES	LIEUX	THEMES
13 au 16 mars 2018	LOME (Togo)	Processus consultatif du groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration du traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et d'autres dispositifs explosifs nucléaires (FMCT)
13 au 22 avril 2018	DAEJOEN (Corée du Sud)	Atelier sur l'évaluation de l'emplacement des installations nucléaires.
23 au 26 avril 2018	VIENNE (Autriche)	Septième réunion du groupe de travail sur la Sécurité Radioactive.
05 au 13 mai 2018	PRETORIA (Afrique du Sud)	Formation sur la base juridique et réglementaire pour la sûreté nucléaire et la radioprotection.
09 au 14 juin 2018	VIENNE (Autriche)	Réunion sur la mise en œuvre des orientations pour l'importation et l'exportation des sources radioactives.
17 au 23 juin 2018	SALE (Maroc)	Réunion régionale sur les systèmes de gestion de la qualité.
17 au 25 juin 2018	VIENNE (Autriche)	Neuvième réunion des représentants de l'autorité compétente identifiée sous la convention de notification rapide et la convention d'assistance en cas d'accident nucléaire et radiologique.
23 au 30 juin 2018	DAEJOEN (Corée du Sud)	Atelier régional sur la réponse de sûreté en cas d'urgence radiologique.
24 au 30 juin 2018	ABUJA (Nigéria)	Réunion régionale sur la gestion de la radioactivité dans la ferraille pour le recyclage et les produits semi-finis.

AGENDA DU SECOND SEMESTRE 2018

Au titre des six mois à venir (juillet à décembre 2018), plusieurs activités d'envergure seront mises en œuvre par l'ARSN. Sous réserve de modifications, d'aménagements ou d'ajouts éventuels, ci-joint le programme des activités du second semestre.

DATE	ACTIVITES	OGANISMES / FORMATEURS
09 juillet au 13 Juillet 2018	Assistance juridique	Mme Marie-Line PERRIN, Experte de l'AIEA
01 au 05 Octobre 2018	Atelier régional sur l'élaboration d'une feuille de route pour la construction d'une architecture de détection de la sécurité nucléaire pour les matières hors contrôle	Atelier conjoint ARSN-AIEA
15 au 19 octobre 2018	Projet pilote relatif à la conduite d'exercices sur la sécurité du transport sous-régional en Afrique de l'Ouest (Le 05 septembre réunion préparatoire	Atelier conjoint ARSN-AIEA

RENCONTRE AVEC...

De janvier à avril 2018, plusieurs rencontres avec des autorités diplomatiques ont eu lieu, afin de faire connaître l'ARSN. Les photos ci-après témoignent de ces événements.

Ambassade de Suisse

Ambassade de Russie

Fraternité Matin

ECHANGE AVEC...

Par Pr Antonin KOUA, Sous-Directeur des Systèmes d'Information et de la Communication

L'ARSN a reçu **Mme JALBERT, conseillère volontaire de SACO**, du 24 février au 10 mars 2018 , dans le cadre d'un atelier de formation en planification stratégique.

Pouvez-vous vous présenter à nos lecteurs ?

Je suis consultante volontaire pour SACO-CESO. J'ai œuvré au sein de diverses organisations canadiennes et internationales (Afrique, Amérique latine et Caraïbes) à titre de chargée de projets, de conseillère, de consultante externe et de formatrice et ce, dans différents secteurs d'activité (gouvernemental, académique, secteur privé et public). Au cours des dernières années, j'ai développé une expertise avérée en développement local et régional; en gestion de projet; en planification stratégique, en études de faisabilité, en analyse et élaboration de stratégies de diversification socioéconomique, en renforcement des capacités ainsi qu'en gestion et mise en valeur des territoires et des ressources naturelles. Outre ma firme de consultants, j'enseigne également à l'Université du Québec à Rimouski.

Quel est l'objet de votre mission auprès de l'ARSN?

Mon mandat consistait à renforcer et à accompagner l'ARSN dans l'élaboration de sa première planification stratégique.

Pouvez-vous définir en quelques mots ce qu'est une « Planification Stratégique » ?

Une planification stratégique constitue un guide, une référence, pour une organisation souhaitant que ses actions génèrent des retombées significatives. En d'autres termes, c'est un processus méthodologique rigoureux, collectif et consensuel des membres d'une organisation qui s'engagent à partager sa mission, sa vision et ses valeurs, à établir des orientations précises et à se donner les moyens nécessaires pour les réaliser. Elle permet donc de traduire sa mission et sa vision en objectifs clairs afin de répondre aux besoins internes et être apte à répondre aux influences extérieures.

Quelle est votre évaluation de l'auditoire, de la formation ?

L'équipe de l'ARSN a été assidue, participative, à l'écoute et fortement impliquée dans toutes les phases de la formation. Je crois sincèrement qu'elle a acquis des connaissances et des compétences lui permettant, tous ensemble, d'atteindre leurs objectifs.

Pensez-vous avoir atteint les objectifs assignés à cet atelier ?

L'objectif était de renforcer les capacités et les accompagner dans le processus de planification stratégique. Dans ce cas, les objectifs assignés ont été atteints. Toutefois, le processus de planification stratégique demande du temps et des efforts continus pour arriver à terme. Suite à leur engagement, à distance je les accompagnerai pour qu'ils puissent se doter d'une planification stratégique à la hauteur de leurs attentes.

Vos impressions à la fin de votre mission ?

Ce fut une expérience très enrichissante d'un point de vue personnel et professionnel. Ce fut également un plaisir et un honneur de contribuer au développement de l'ARSN par la formation et le renforcement des capacités de son équipe professionnelle et experte. Je suis persuadée que l'équipe dispose de toutes les compétences et qualités nécessaires pour répondre à sa mission.

Quels conseils aux responsables de l'ARSN quant aux enseignements tirés de cet atelier ?

Il est essentiel de finaliser la planification stratégique dans un échéancier relativement court et que chaque département y participe afin d'avoir une approche concertée,

transversale, intégrée et dont l'ensemble des parties prenantes de l'équipe s'appropriera la première planification stratégique de l'ARSN et la mettra en oeuvre.

Quelle importance peut revêtir une « Planification Stratégique » pour une structure comme l'ARSN ?

L'ARSN étant une jeune structure, la planification stratégique lui permettra de bien connaître son environnement interne et externe afin d'identifier les meilleurs moyens lui permettant de traduire sa mission et sa vision en objectifs et en actions concrètes. Elle lui permettra également de consolider l'équipe et travailler, ensemble, dans un but commun qui, dans ce cas-ci, est de voir à la protection de la population et de l'environnement. .

Quelles autres formations conseilleriezvous aux responsables de l'ARSN, en complément de cet atelier ?

À mon avis, quelques formations complémentaires sont nécessaires. D'une part, le management, le développement organisationnel, la gestion de projets et la gestion des changements apporteront une plusvalue à l'organisation. D'autre part, une formation portant sur la promotion marketing permettra à l'ARSN, entre autres, de bien cibler les canaux de diffusion, la clientèle cible, le type de clientèle et de diffuser les messages externes s'adressant à la population et se faire connaître auprès de ses partenaires et futurs partenaires.

Photo de Mme Jalbert (à gauche) avec la DG de l'ARSN (au centre) et son équipe

L'ARSN EN CHIFFRE

Sauf erreur ou omission, ci-joint la situation des autorisations encore en vigueur au jour de la publication de ce numéro 1 de LA REVUE de l'ARSN et des inspections effectuées par l'ARSN de Janvier à Avril 2018.

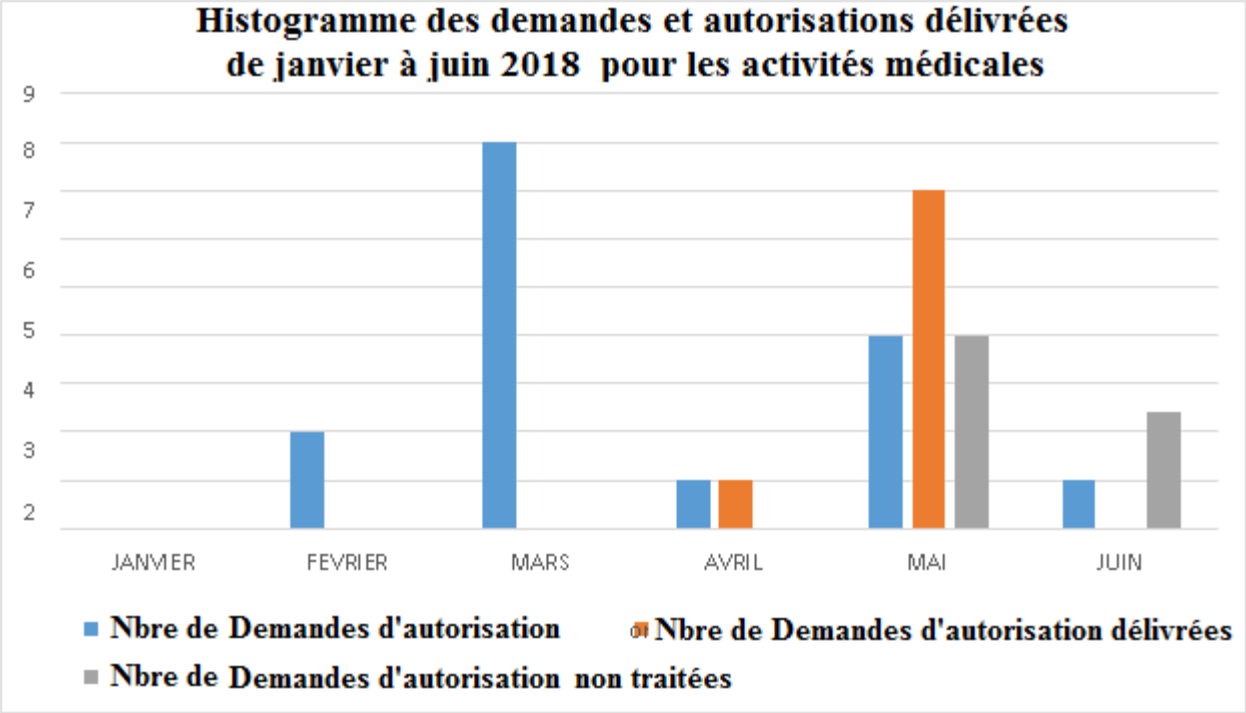

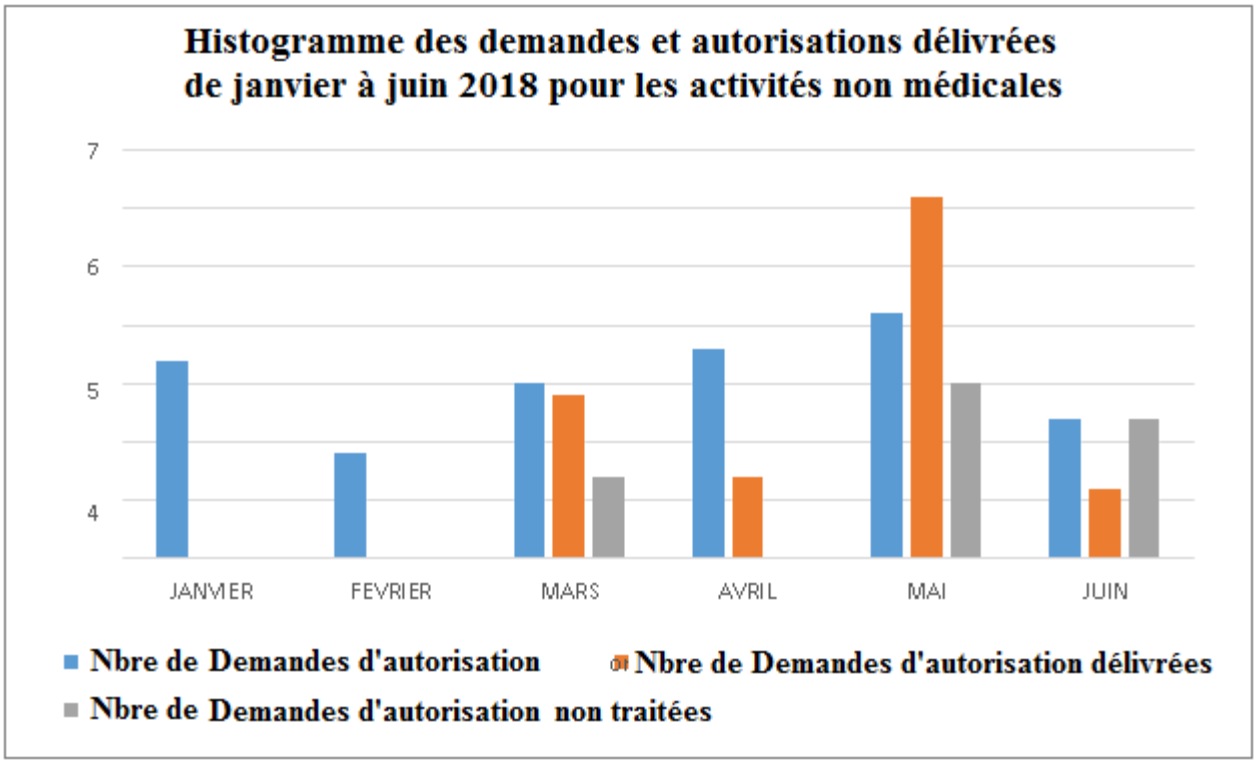

ECHO DE L'ARSN

NAISSANCE

ADOU Kouabenan Marc-Aurel Fils de
Mme Christiane ADJEADOU (Technicienne)

Jumeaux de Mme Mariam

ANNIVERSAIRE

La DG a surpris les membres de son équipe en leur offrant un gâteau à l'occasion de leur anniversaire de naissance. Ce partage a été grandement apprécié par tous. Quoi de mieux pour renforcer la cohésion du personnel et motiver toute l'équipe !!!

GRAND JEU CONCOURS

Concours slogan et logo L'Autorité de Radioprotection, de Sûreté et Sécurité Nucléaires a fait appel à la créativité de son personnel en lançant des concours pour se doter d'abord d'un logo (en 2016) puis d'un slogan (en 2018). La compétition s'est déroulée dans un esprit de convivialité. L'ARSN a félicité tous les participants pour ce bel esprit d'inclusion structurelle et a récompensé les heureux lauréats.

ADJOUMANI K. Rémi
Lauréat du logo

TOURE Moustapha
Lauréat du slogan

FAITS DIVERS

L'accident nucléaire de Goiânia

Il y a un peu plus de 30 ans de cela, le 13 septembre 1987, Goiânia, une ville située à 200 km de Brasilia, la capitale politique du Brésil, a été le théâtre d'un accident de pollution radioactive d'une impressionnante ampleur.
En effet, suite à la fermeture de l'Instituto Goiano de Radioterapia (IGR), une clinique privée de radiothérapie, l'unité de cobalt 60 a été déménagée dans de nouveaux locaux. Mais à cause des conflits entre associés sur la propriété de l'équipement de l'ancienne clinique, l'unité au césium est restée sur place. La source de césium 137 avait une activité de 50,9 TBq (1375 Ci). et se présentait sous forme de chlorure de césium très soluble Personne ne prit soin d'en informer la Commission Nationale d'Energie Nucléaire (CNEN). Deux ans plus tard, alors que l'unité de téléthérapie est demeurée à l'abandon, deux hommes entendent dire que du matériel de valeur a été laissé dans l'IGR. Inconscients des risques courus, à l'aide de marteaux et de tournevis, ils s'activent à démonter l'appareil de téléthérapie, dans la perspective de récupérer la ferraille et la revendre.
Le jour suivant, les deux hommes ont des malaises. Ils parviennent cependant à vendre le barillet qui protège la source radioactive à un ferrailleur. Emerveillé à son tour par la lueur bleue qui émane du barillet, pensant qu'il s'agit de quelque chose de valeur ou peut-être même de surnaturel, ce dernier emporte sa mystérieuse trouvaille chez lui pour la présenter à sa famille. Les jours suivants, de nombreux amis et parents viennent voir ce phénomène. Les plus curieux emportent-même des fragments de la source. Fascinées, des personnes ne vont pas se priver de se mettre, sur la peau, cette poudre scintillante pareille à celles des fêtes populaires telles que le Mardi Gras.

Les vomissements et autres malaises vont très vite se répandre. Intuitivement convaincue que la fameuse poudre bleue est responsable de leurs malheurs, la femme du ferrailleur se rend à la Vigilancia sanitaria, emportant le restant de la source dans un sac. La situation est ainsi signalée aux autorités gouvernementales de Goiânia. La police, les pompiers et la sécurité civile sont alors mobilisés. Même s'il n'existe pas de plan d'intervention pour répondre à cette situation d'urgence, le stade olympique de la ville est le point de rassemblement et de contrôle de la population. Ainsi, la stratégie improvisée par les autorités a permis de circonscrire l'accident et d'empêcher d'autres expositions sérieuses.
Selon l'Agence de l'Energie Atomique (AIEA), la dispersion des radionucléides de Goiânia a été équivalente à celle d'une bombe radiologique de taille moyenne. Cela a occasionné la mort de quatre individus et contaminé 245 personnes.
Relater ce tragique évènement, 30 ans plus tard, doit attirer l'attention des autorités gouvernementales. Chaque Etat doit suivre et réguler l'utilisation des sources radioactives sur son territoire pour le bien-être et la santé de ses administrés ainsi que de leur environnement.

L'échelle internationale de classement des événements nucléaires, dite échelle **INES** (acronyme anglais signifiant : **I** nternational **N** uclear **E** vent **S** cale) sert à mesurer la gravité d'un incident ou d'un accident nucléaire civil.
Cette échelle compte huit niveaux de gravité notés de 0 à 7. Un écart est classé 0, un incident nucléaire est classé de 1 à 3, et un accident nucléaire de niveau 4 à 7.

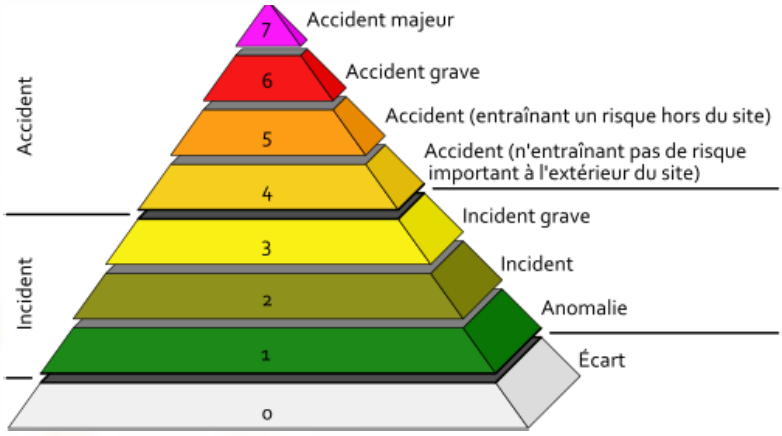

Source : AIEA

Pour rappel, citons quelques accidents et incidents nucléaires importants à travers le monde

Accidents et Incidents nucléaires - Sûreté nucléaire	
Echelle INES	Description
7	Centrale nucléaire de Fukushima (JAPON) : 11 mars 2011 Centrale nucléaire de Tchernobyl (URSS): 26 avril 1986
6	Complexe nucléaire de Kychtym (URSS) : 29 septembre 1957
5	Appareil de radiothérapie de Goiânia (Brésil) : 13 septembre 1987
4	Centrale nucléaire de Lucens (Suisse) :21 janvier 1969
3	Centrale nucléaire d'Anshas (Égypte) : 4 juin 2011
2	Centrale nucléaire de Forsmark (Suède) : 25 juillet 2006

LE NUCLEAIRE AU QUOTIDIEN

Améliorer la nutrition grâce aux isotopes stables

L'être humain a besoin d'aliments et d'eau pour survivre, mais des aliments nutritifs sont essentiels pour une vie saine. Les graisses de forte densité énergétique, les protéines et les glucides doivent s'accompagner de vitamines et de sels minéraux (micronutriments) pour une bonne nutrition. La malnutrition, déséquilibre des nutriments, peut résulter d'une alimentation trop riche ou trop pauvre

L'AIEA travaille avec d'autres organismes pour évaluer dans les États Membres des interventions conçues pour traiter le problème de la malnutrition. Les techniques faisant appel aux isotopes stables peuvent être utilisées pour valider les informations recueillies par le biais de questionnaires ou de simples mesures. La création de capacités par la formation et la fourniture d'équipements permet aux nutritionnistes du monde entier d'employer ces méthodes dans des groupes de population car elles sont sûres, non invasives et applicables aux adultes et aux enfants de tous âges.

Comparées à d'autres techniques classiques, ces méthodes, dont la radioactivité est absente, permettent des mesures beaucoup plus sensibles et spécifiques pour évaluer les interventions nutritionnelles et comportementales, comme les programmes d'enrichissement des aliments et de promotion d'une alimentation saine et de l'activité physique.

Les techniques faisant appel aux isotopes stables aident les scientifiques à déterminer si l'organisme reçoit, utilise et retient les bonnes quantités de micronutriments, à mesurer le rapport des tissus maigres aux graisses dans la composition corporelle et à estimer le nombre de calories dépensées chaque jour. Elles permettent aussi de déterminer si les nourrissons allaités sont exclusivement nourris au sein comme le recommande l'OMS, et combien de lait ils absorbent. Les États Membres disposent ainsi d'informations les aidant à concevoir ou améliorer les programmes nationaux de santé et de nutrition.

LA REVUE de l'ARSN

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Pr. KOUASSI GOFFRI Marie-Chantal

RÉDACTEUR EN CHEF

KOBLAVI-MANSILLA Frédérica

COMITE DE RÉDACTION

YOH Saint Wilfried,
KOUA A. Antonin,
ZORO Emma,
GOGON Huberson

INFOGRAPHIE

NS CONSULTING / DSIF
www.nsconsultingci.com

Adresse postale : 08 BP 4028 ABIDJAN 08 **Téléphone** : +(225) 22 49 74 38 **E-mail** : info@arsn.ci **Site Web** : www.arsn.ci

« Un grand merci à toutes et à tous pour avoir contribué à l'élaboration de ce numéro »